

DEXIA se dégage enfin d'Israël, sept ans après en avoir pris l'engagement

Le quotidien économique [L'Écho annonce](#) que DEXIA "a vendu sa participation de 58,9% dans **Dexia Israel Bank**", sept ans après que le Président du groupe bancaire belgo-français, à l'époque l'ancien premier ministre belge Jean-Luc Dehaene ¹, ait pris l'engagement devant l'Assemblée générale des actionnaires de procéder à ce désengagement.

Pour L'Écho, *"voilà une nouvelle épine hors du pied de Dexia : Dexia Israël. Dexia Crédit Local a en effet conclu un accord concernant une transaction de gré à gré au sujet de la cession de toutes ses actions dans **Dexia Israel Bank**", pour un prix total de ±82 millions d'euros. Avec cette vente, précise le quotidien économique, **Dexia** clôture son programme de cessions obligatoires de ses franchises commerciales. On peut donc vraiment dire qu'ils auront repoussé le moment autant qu'il était possible...*

Dexia Israël était sous contrôle de **Dexia Crédit Local** depuis février 2001. Cette participation avait valu à **Dexia** d'être une des cibles prioritaires de la campagne **BDS** en Belgique et en France, dans la mesure où **Dexia-Israël** participe directement à la colonisation des territoires palestiniens en finançant des investissements dans les colonies juives en Cisjordanie.

La Plate-forme Charleroi-Palestine avait organisé – dans le cadre de la "**Plate-forme Palestine occupée-Dexia impliquée**" réunissant environ 80 organisations en Belgique – plusieurs actions pour attirer l'attention sur cette scandaleuse implication d'une banque belge dans la violation des droits des Palestiniens et du droit international par voie

de conséquence. Ainsi par exemple, les vitres d'une agence bancaire à Charleroi avaient été recouvertes de grands autocollants qui parodiaient une publicité que la banque diffusait à l'époque en faveur de ses crédits hypothécaires "**Construisez sur des terres volées en PALESTINE, DEXIA financera votre projet**".

A plusieurs reprises aussi des militants, qui avaient acheté une action **DEXIA** à cette seule fin, avaient pris la parole devant l'Assemblée générale des actionnaires du groupe pour dénoncer cette participation et l'obstination de sa direction à la conserver. Évidemment, jamais Jean-Luc DEHAENE n'avait admis la moindre faute de **DEXIA**, mais il avait fini par s'engager à vendre **Dexia-Israël**, dans le cadre d'un vaste plan de réduction de la voilure du groupe, qui était déjà alors en fâcheuse posture. Son effondrement total avait fini par mettre un terme à la campagne de protestations, même si comme on le voit aujourd'hui le scandale a encore perduré longtemps (mais "l'affaire DEXIA" est en elle-même un autre scandale, et la superposition des scandales rendait le message de la campagne **BDS** visant la banque très peu lisible pour le grand public).

On trouvera [sur ce site pas mal d'articles traitant, directement ou indirectement, de cette affaire.](#)

Une question qui était posée à l'époque reste parfaitement d'actualité : comment les victimes palestiniennes des agissements de **DEXIA** seront-elles indemnisées par le groupe bancaire ? Avec une parfaite hypocrisie, J-L DEHAENE avait évoqué lors de l'[A.G. des actionnaires de mai 2011](#), où il était assailli de questions, qu'il n'était « **pas exclu** » que **Dexia** puisse prendre, par exemple par le biais d'une fondation "*des initiatives positives en faveur des Palestiniens*". On les attend évidemment toujours.

Mais la question de la responsabilité pénale des dirigeants, évoquée lors de la même A.G. des actionnaires par des juristes qui ne sont pas des fantaisistes, ne reste-t-elle quant à elle

pas posée ?

MàJ :

Nous avons interrogé à ce propos le **Professeur Eric David**, professeur de droit international à l'ULB, pour qui deux types d'incriminations pénales sont possibles : soit celle de blanchiment d'argent, soit celle de crime de guerre. Ou les deux.

En ce qui concerne le blanchiment d'argent, on pourrait considérer que **DEXIA** s'est rendue coupable, par l'intermédiaire de sa branche israélienne, d'avoir donné une apparence de légalité à des capitaux d'origine criminelle en participant au financement de colonies israéliennes en Cisjordanie. La colonisation étant totalement illégale, au regard du droit international, ce que le groupe bancaire belgo-français et ses dirigeants ne pouvaient ignorer, l'implication de la banque dans cette activité est elle-même illégale. Il y aurait évidemment lieu de déterminer avec précision les époques où cela a eu lieu, pour s'assurer qu'un problème de prescription ne se pose pas. Les tribunaux belges seraient parfaitement compétents pour en connaître.

Si on retenait l'hypothèse de la complicité de crime de guerre – la colonisation en elle-même en est un – la question de la prescription ne se pose pas, puisque ces crimes sont par définition imprescriptibles, mais d'autres obstacles de nature plus politique devraient être surmontés. Il faudrait en effet réunir une Cour d'Assises pour juger des crimes de guerre et on mesure qu'il y a là quelques freins... En outre, il faudrait déterminer qui poursuivre exactement : le groupe en déconfiture, en tant que personne morale, ou certains de ses dirigeants (lesquels ?) en tant de personnes physiques. Pas simple. Mais pas impossible.

L.D.

Source: [Plate-forme Charleroi Palestine](#)

Tribunal Russe pour la Palestine et BDS

Une conséquence cruciale des conclusions du TRP est le soutien au développement de la Campagne BDS – c'est-à-dire de Boycott, Désinvestissement, Sanctions contre Israël jusqu'à ce que cet Etat se conforme au droit international.

Le TRP a caractérisé la politique israélienne comme étant une politique d'apartheid et donc sujette aux sanctions ciblant tout régime d'apartheid.

Dans la synthèse des conclusions de sa troisième session, qui a eu lieu en Afrique du Sud à Cap Town entre les 5 et 7 novembre 2011 le Tribunal exhorte explicitement : *« la société civile mondiale (y compris tous les groupes et individus qui travaillent de leur mieux en Israël et en territoire palestinien occupé pour lutter contre le système de domination raciale qui y règne) à reproduire l'esprit de solidarité qui a contribué à mettre fin à l'apartheid en Afrique du Sud, notamment en conscientisant les parlements nationaux par rapport aux conclusions de ce Tribunal et en soutenant la campagne de Boycott, de Désinvestissement et de Sanctions (BDS) »*

Cette déclaration est renouvelée à plusieurs reprises dans les conclusions finales formulées à Bruxelles.

Ainsi dans une partie intitulée « Futures actions et pistes pour l'avenir. Les initiatives de la société civile » nous pouvons lire :

« Le Tribunal renouvelle son soutien et se félicite de la campagne BDS, qui doit s'intensifier au sein de l'Union européenne et s'étendre à d'autres Etats, organisations régionales et institutions intergouvernementales »

Et plus loin :

« Le Tribunal promeut l'idée d'un partenariat entre les organes de l'ONU et la société civile afin de faire pression sur Israël sur les questions de BDS en s'inspirant directement de l'expérience du mouvement anti-apartheid en Afrique du Sud dans les années 1970, 1980 et 1990 »

Tout ceci me conduit à vous donner des précisions sur l'histoire, les fondements et le contenu du mouvement BDS, puis à vous expliquer que la Campagne BDS ça marche, et qu'il faut donc persévérer dans cette voie.

La campagne BDS a été lancée le 9 juillet 2005 par plus de 170 associations de la société civile palestinienne un an après la condamnation par la Cour Internationale de Justice du Mur dit de Séparation, condamnation restée sans suite.

Ces associations déclarent :

*« **Nous, représentants de la Société civile palestinienne,** invitons les organisations des sociétés civiles internationales et les gens de conscience du monde entier à imposer de larges boycotts et à mettre en application des initiatives de retrait d'investissement contre Israël tels que ceux appliqués à l'Afrique du Sud à l'époque de l'Apartheid. Nous faisons appel à vous pour faire pression sur vos états respectifs afin qu'ils appliquent des embargos et des sanctions contre Israël. Nous invitons également les Israéliens honnêtes à soutenir cet appel, dans l'intérêt de la justice et d'une véritable paix. Ces mesures de sanction non-violentes devraient être maintenues jusqu'à ce qu'Israël honore son obligation de reconnaître le droit inaliénable des Palestiniens à l'autodétermination et respecte entièrement les préceptes du droit international»*

Puis ces associations de la société civile palestinienne énoncent les 3 objectifs du mouvement BDS :

*« **1. Mettre fin à l'occupation et à la colonisation de toutes les terres arabes et démanteler le Mur ;***

A ce premier objectif s'est ajouté depuis 2005 l'exigence de mettre fin au blocus de Gaza.

2. Reconnaître les droits fondamentaux des citoyens arabo-palestiniens d'Israël à une égalité absolue ; et

3. Respecter, protéger et favoriser les droits des réfugiés palestiniens à revenir dans leurs maisons et propriétés comme stipulé dans la résolution 194 de l'ONU »

La campagne se développe dans de nombreux pays (en Europe, en Amérique, au Japon, au Maroc, etc), y compris en Israël où le mouvement « Boycott from Within » (Boycott de l'intérieur), bien que très minoritaire, apporte une aide précieuse à la Campagne BDS.

Elle a pris son essor en France depuis l'opération « Plomb durci » contre le peuple gazaoui au cours de l'hiver 2008-2009. Le site de la Campagne BDS France est : www.bdsfrance.org

La campagne se déploie selon plusieurs axes, comme c'était le cas du boycott de l'Afrique du Sud : les boycotts économique, sportif, universitaire et culturel.

Le boycott économique appelle les consommateurs ou n'importe quel organisme à ne pas se rendre complices d'une politique de violation du droit international et des droits humains en achetant des produits israéliens, qu'ils viennent des colonies de Cisjordanie ou du territoire israélien dans les frontières de 1967. Il vise aussi certaines sociétés non israéliennes qui participent directement à la répression du peuple palestinien. Parmi l'ensemble de ces cas, citons les campagnes qui ciblent les entités suivantes :

- la société Mehadrin, exportatrice de produits agricoles israéliens souvent issus des colonies,
- les magasins Séphora qui commercialisent les produits de beauté Ahava issus de la Mer Morte,
- la société qui commercialise les produits Sodastream (dont le gazéificateur),
- Keter (qui fournit du petit matériel d'équipement),
- les médicaments génériques TEVA (pour lesquels il est

- régulièrement fait une publicité sur France Info),
- la société anglo-danoise G4S qui équipe les prisons israéliennes de son matériel dit de sécurité,
 - la société américaine Caterpillar, qui participe à la destruction du patrimoine palestinien et est complice de l'écrasement par ses bulldozers de citoyens Palestiniens et aussi de la militante pacifiste Rachel Corrie.

D'autres campagnes visent à ce que des sociétés se désinvestissent de leurs partenariats complices de la politique coloniale israélienne.

Ainsi la société Orange, qui a conclu un partenariat avec l'entreprise israélienne Partner Communications, qui installe des antennes et relais sur des terres confisquées aux Palestiniens pour le seul bénéfice de l'armée ou des colons. Ainsi aussi Veolia qui gère une déchetterie au service des colons et a d'importants projets d'investissements en Israël.

Venons-en à présent au boycott sportif, pour attirer l'attention sur le fait qu'il dénonce notamment la politique israélienne qui consiste à empêcher le peuple palestinien de pratiquer librement les sports et à se doter des moyens nécessaires, et qui consiste aussi à emprisonner arbitrairement des joueurs récalcitrants.

Les boycotts universitaire et culturel visent quant à eux des initiatives sponsorisées par l'Etat d'Israël. Nous nous adressons aussi aux artistes qu'Israël invite à des festivals pour avoir l'air d'être un Etat très ouvert à tous les courants culturels, et nous les exhortons à ne pas accepter de servir de caution morale destinée à blanchir Israël de ses crimes. Des responsables israéliens de haut niveau avouent d'ailleurs eux-mêmes que la culture leur est très utile pour leur propagande.

BDS remporte d'importants succès, et particulièrement au cours de la dernière période.

Signalons la faillite en 2011 de l'entreprise d'exportation de produits agricoles Agrexco, les grosses pertes de marchés pour

les entreprises Alstom, qui a construit le tramway reliant Jérusalem à des colonies, et Veolia, dont le cours de l'action a chuté, la crise de la banque franco-belge Dexia qui participe au financement des colonies ...

D'importantes sociétés de fonds de pension se désinvestissent de sociétés israéliennes travaillant pour l'occupation, et récemment PGGM, la plus grande société de gestion de fonds de pension des Pays-Bas, a décidé de retirer l'ensemble de ses investissements de cinq grandes banques d'Israël. En Grande Bretagne, Hollande et Suisse des directions de grandes surfaces ont décidé de retirer de leurs étalages les produits des colonies, se conformant ainsi à l'esprit des lignes directrices de l'Union Européenne, aussi nommées « guidelines » entrées en application le 1^{er} janvier 2014 et visant à proscrire tout financement et toute subvention aux sociétés travaillant pour les colonies.

Vivens, le plus gros fournisseur d'eau potable des Pays-Bas, a depuis peu mis fin à sa coopération avec Mekorot, la compagnie nationale d'eau israélienne.

Dans des pays tels que l'Afrique du Sud, la Norvège, la Grande Bretagne, les Pays Bas, de très importantes fédérations syndicales renoncent aux services et aux contrats avec des firmes internationales complices de l'occupation, telles que Veolia et G4S.

D'importantes universités ont également rompu leurs relations, notamment en Afrique du Sud ou même aux Etats-Unis. Récemment l'une des principales institutions universitaires américaines, l'American Studies Association (ASA) a invité tous ses membres à couper toutes relations de nature institutionnelle avec les universités israéliennes. Diverses églises importantes se réclamant de divers courants religieux appellent aussi à BDS.

La Campagne BDS jouit également du soutien d'artistes de renom international, qui sont de plus en plus nombreux à refuser ou à annuler des tournées en Israël, d'intellectuels et de personnalités publiques jouissant d'une grande influence, dont

des membres ou des parrains du Tribunal Russell : Desmond Tutu, Roger Waters des Pink Floyds, Naomi Klein, Alice Walker, Judith Butler, John Berger, Ken Loach, Angela Davis, le cosmologue Stephen Hawking qui a refusé de participer à une conférence de haut niveau en Israël ...

Avant de conclure sur les perspectives du mouvement BDS, je veux signaler 2 questions importantes qui mobilisent la Campagne BDS France, questions que je ne développerai pas pour ne pas dépasser le temps qui m'est imparti.

La première c'est notre engagement actif contre le KKL, ou Fonds National Juif, qui est un organisme paraétatique israélien qui est depuis plus d'un siècle le fer de lance de la dépossession du peuple palestinien. Les dons à l'antenne française du KKL bénéficient d'une déductibilité d'impôts, cet organisme se faisant passer pour une association d'intérêt général, écolo et de bienfaisance, et nous sommes actuellement mobilisés contre le projet du KKL France de tenir le 2 février prochain une grande journée de propagande au Palais Brongniart à Paris.

La seconde question est que la France est le seul pays où des militants de la Campagne BDS sont poursuivis en justice, ce qui est conforté par la circulaire Alliot Marie, qui assimile les actions de sensibilisation à BDS à des appels à la discrimination raciale. Nous exigeons, avec de nombreuses associations, le retrait de cette circulaire et la relaxe des militants poursuivis, ce que d'ailleurs de nombreux juges comprennent.

Et je tiens à souligner que cette situation ne nous empêche pas de développer le mouvement BDS et ne fléchit pas notre détermination.

Quelles sont les perspectives du mouvement BDS ?

L'économie israélienne est certes encore forte, notamment pour ce qui concerne la vente de matériel à usage répressif, testé sur le peuple palestinien, mais la Campagne BDS progresse inexorablement. Elle entre en résonance avec d'autres causes,

notamment l'antiracisme, les mouvements anti-guerre, les mouvements pour la justice sociale. Elle est porteuse de valeurs universelles.

Ce n'est pas sans raison que Netanyahu le premier ministre israélien, et d'autres ministres de ce pays ont déclaré que le mouvement BDS est une menace stratégique pour Israël. Il est significatif aussi qu'une centaine de grands patrons israéliens, redoutant le succès des appels au boycott, lancent un appel pour la paix avec les Palestiniens. Quand de son côté Omar Barghouti, co-fondateur de la Campagne BDS, pose la question « L'année 2014 verra-telle un tournant décisif pour la Campagne BDS ? », nous accueillons ce propos avec optimisme.

L'année 2014 a été déclarée année de la Palestine par décision de l'ONU. Nous veillerons à ce qu'elle soit en même temps l'année de BDS. Les régimes d'apartheid ne durent pas jusqu'à la fin des temps. L'Etat d'Israël fait et continuera de tout faire pour essayer de réduire le développement de BDS et pour vider de leur substance des mesures telles que les lignes directrices de l'Union Européenne.

Nous continuerons de nous y opposer résolument. Nous continuerons nos activités militantes avec enthousiasme, parce que les droits des peuples et la vraie justice sont de notre côté.

L'apartheid a été vaincu en Afrique du Sud, il le sera aussi en Palestine et Israël !

Jean-Guy Greilsamer, militant de la Campagne BDS France



Dexia et le gouvernement belge en ligne de mire des Nations Unies

23 Octobre, par Intal

Richard Falk, Rapporteur Spécial sur la « situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967 », décrit dans [son rapport](#) pour l'Assemblée Générale des Nations Unies, comment le gouvernement belge peut être tenu pour responsable du financement par Dexia SA de colonies illégales dans les territoires palestiniens.

Pour la deuxième année consécutive, Richard Falk a passé au peigne fin la politique de Dexia SA dans les territoires occupés palestiniens, au travers de sa filiale Dexia Israël. Il n'y va pas de main morte dans son rapport, qui sera présenté ce 29 octobre 2013 à l'Assemblée Générale des Nations Unies.

Le gouvernement belge est l'actionnaire prioritaire de Dexia SA avec 50.02% des parts. Dexia SA est à son tour propriétaire de 66% de Dexia Israël. Dans son rapport, M. Falk explique clairement que cela implique un certain nombre de responsabilités.

Le gouvernement belge sous les feux des projecteurs

Le Rapporteur Spécial voit au moins 5 éléments qui peuvent mettre le gouvernement belge dans une situation délicate :

- Étant donné que la Belgique a signé la convention de Genève, et que Dexia Israël ne respecte pas l'article 49

- (6) de cette convention, la Belgique manque à son devoir de faire respecter ces conventions (p.15 du rapport)
- Le Rapporteur Spécial constate que Dexia Israël porte atteinte aux droits de l'homme. Étant donné que le gouvernement belge est actionnaire prioritaire, la Belgique doit faire les démarches nécessaires pour éviter ces activités et/ou punir les responsables de ces faits au sein de Dexia Israël. (p. 15-16)
 - Richard Falk critique également Dexia parce que celle-ci s'est retirée du Global Compact, un instrument d'autorégulation au sein des Nations Unies dont Dexia SA était membre. C'est d'autant plus étonnant que Dexia SA s'est retirée en avril 2013, après que le gouvernement belge en soit devenu l'actionnaire principal. (p.16)
 - Le Droit Pénal International doit également être d'application, selon M. Falk. La Belgique fait partie de la Convention de Rome qui stipule que les citoyens belges tombent sous la juridiction de la Cour Pénale Internationale. La Cours Pénale pourrait donc enquêter pour voir si le personnel de Dexia n'est pas impliqué dans des crimes de guerre. (p. 16-17)
 - L'État Belge pourrait également être tenu pour responsable des dégâts causés par sa banque, Dexia SA. Cela pourrait éventuellement aller jusqu'au versement de compensations et de dommages de guerre. (p. 17)

Enfin, M. Falk parle encore du gouvernement belge dans sa conclusion (p.23-24) et il appelle les organisations belges à maintenir la pression sur la Belgique afin de mettre fin à son implication dans cette colonisation illégale.

[Lisez ici le rapport que Richard Falk a écrit en 2012 et dans lequel il mentionne déjà Dexia SA.](#)

source:

<http://cadtm.org/Dexia-et-le-gouvernement-belge-a>

BDS, un engagement politique majeur pour une paix juste entre Palestiniens et Israéliens !

D'autres articles du dossier portent sur les fondements juridiques de BDS (Maître Gilles Devers), sur son extension au domaine universitaire et scientifique (Ivar Ekeland), sur la comparaison avec le boycott de l'Afrique du Sud à l'époque de l'apartheid (Pierre Lafrance), sur l'efficacité économique de la Campagne BDS, sur l'étiquetage frauduleux « *Made in Israël* » des produits des colonies (René Backman), sur une condamnation de la société TEVA et sur les sources documentaires sur la Campagne BDS

BDS, un engagement politique majeur pour une paix juste entre Palestiniens et Israéliens !



Ainsi que l'a souligné le numéro 47 d'octobre/novembre/décembre 2012 du Courrier du CVPR, la reconnaissance à l'ONU le 29 novembre 2012, par une large majorité d'Etats, de la Palestine comme « Etat non membre observateur »

a été une avancée historique pour le peuple palestinien et ses amis.

Mais très rapidement l'Etat d'Israël avait annoncé des mesures de représailles : nouveaux programmes de constructions de logements dans les colonies de Cisjordanie et à Jérusalem Est, et gel des taxes douanières dues au peuple palestinien. Et une fois de plus, ces mesures n'ont suscité de la part des Etats occidentaux que des protestations purement verbales.

Face à cette situation, et face aux relances périodiques de « processus de paix » basés sur des « négociations sans conditions », une observation de bon sens s'impose : tant que l'Etat israélien bénéficiera d'une très large impunité sur la scène internationale, il continuera sa politique de colonisation, d'apartheid et d'épuration ethnique contre le peuple palestinien.

En même temps, toute politique pour mettre fin à cette impunité ne peut être légitime que si elle est partagée par le peuple palestinien lui-même et si elle répond à des critères politiques moraux. Il est hors de question de décider des sanctions qui ne soient pas approuvées par le peuple palestinien ou qui s'en prennent à l'ensemble de la population juive israélienne.

Naissance de BDS

C'est dans ce contexte qu'est né le mouvement BDS : Boycott, Désinvestissement, Sanctions contre l'Etat d'Israël jusqu'à ce qu'il se conforme au droit international.

Le 9 juillet 2005, un an après la condamnation par la Cour Internationale de Justice du Mur dit de Séparation, condamnation restée sans suite, 172 associations de la société civile palestinienne ont lancé la campagne BDS.

Elles déclarent :

« Nous, représentants de la Société civile palestinienne, invitons les organisations des sociétés civiles internationales et les gens de conscience du monde entier à imposer de larges boycotts et à mettre en application des initiatives de retrait d'investissement contre Israël tels que ceux appliqués à l'Afrique du Sud à l'époque de l'Apartheid. Nous faisons appel à vous pour faire pression sur vos états respectifs afin qu'ils appliquent des embargos et des sanctions contre Israël. Nous invitons également les Israéliens honnêtes à soutenir cet appel, dans l'intérêt de la justice et d'une véritable paix. Ces mesures de sanction non-violentes devraient être maintenues jusqu'à ce qu'Israël

honore son obligation de reconnaître le droit inaliénable des Palestiniens à l'autodétermination et respecte entièrement les préceptes du droit international en :

1. Mettant fin à son occupation et à sa colonisation de toutes les terres arabes et en démantelant le Mur ;
2. Reconnaisant les droits fondamentaux des citoyens arabo-palestiniens d'Israël à une égalité absolue ; et
3. Respectant, protégeant et favorisant les droits des réfugiés palestiniens à revenir dans leurs maisons et propriétés comme stipulé dans la résolution 194 de l'ONU. »

Cette campagne se développe dans de nombreux pays (en Europe, en Amérique, au Japon, au Maroc, etc), y compris en Israël où le mouvement « Boycott from Within » (Boycott de l'intérieur), bien que très minoritaire, apporte une aide précieuse à la Campagne BDS.

Elle a pris son essor en France depuis l'opération « Plomb durci » contre le peuple gazaoui au cours de l'hiver 2008-2009.

Elle est soutenue par le Tribunal Russell sur la Palestine, tribunal de conscience international regroupant d'éminents experts et personnalités et dont notre regretté ami Stéphane Hessel était président d'honneur. Ce tribunal a conclu lors de sa session du Cap en novembre 2011 que l'Etat d'Israël était coupable du crime d'apartheid tel que défini dans le droit international

Les axes de la campagne

La campagne se déploie selon plusieurs axes. Le boycott économique appelle les consommateurs à ne pas se rendre complices, même involontairement, d'une politique de violation du droit international et des droits humains en achetant des produits israéliens. Des campagnes visent la société Mehadrin, exportatrice de produits agricoles israéliens souvent issus des colonies, les magasins Séphora qui commercialisent les produits de beauté Ahava issus de la Mer Morte, les produits Sodastream (gazéificateur), Keter (petit matériel

d'équipement), les médicaments génériques TEVA ...

La campagne « Carton rouge pour Israël » cible l'Euro « Espoirs » 2013 de football, dont les finales sont prévues en Israël alors que cet Etat empêche le peuple palestinien de pratiquer librement les sports.

Les boycotts universitaire et culturel visent des initiatives sponsorisées par l'Etat israélien. Nous nous adressons aussi aux artistes qu'Israël invite à des festivals pour avoir l'air d'être un Etat très ouvert à tous les courants culturels, et les exhortons à ne pas accepter de servir de caution morale destinée à blanchir Israël de ses crimes.

BDS remporte des succès. Des entreprises sont mises en difficultés : faillite de l'entreprise d'exportation de produits agricoles Agrexco, grosses pertes de marchés pour les entreprises Alstom (qui a construit le tramway reliant Jérusalem à des colonies) et Véolia (également impliquée dans ce tramway et gérant en Cisjordanie deux lignes de bus au service des colons et une déchetterie), crises de la banque Dexia ... Des sociétés de fonds de pension se désinvestissent de sociétés israéliennes travaillant pour l'occupation. Des artistes (musiciens, cinéastes, dramaturges ...), des écrivains et des personnalités scientifiques refusent d'être complices de l'apartheid israélien – ainsi récemment le cosmologue britannique Stephen Hawking, de renommée internationale, a annulé sa venue en Israël pour une conférence de haut niveau.

L'économie israélienne est certes encore forte, notamment pour ce qui concerne la vente de matériel à usage répressif, testé sur le peuple palestinien, mais la Campagne BDS progresse inexorablement dans l'opinion publique. Elle entre en résonance avec d'autres causes, notamment l'antiracisme et les mouvements anti-guerre. Elle révèle concrètement la vérité sur ce qu'est la politique d'Israël. Elle contribue à isoler cet Etat et à rompre l'isolement du peuple palestinien.

Elle est une campagne civique, citoyenne et non-violente, qui fait pression sur les Etats pour qu'ils prennent les

responsabilités qui leur incombent pour faire respecter le droit international.

Jean-Guy Greilsamer, coprésident de l'Union Juive Française pour la Paix (UJFP) et militant de la Campagne BDS France

Dexia et son principal actionnaire, la Belgique, toujours derrière la machine coloniale

Depuis octobre 2008, la plate-forme « Palestine occupée – Dexia impliquée » dénonce le financement des colonies israéliennes dans les territoires palestiniens occupés. Après plusieurs années de campagne, l'ancien président Jean-Luc Dehaene a affirmé en 2011, que depuis fin 2010, il n'y avait plus de nouveaux contrats conclus avec l'occupant israélien. Cette affirmation a également été confirmée par le nouveau président Karel De Boeck. Toutefois, on est loin de la vérité.

Mensonge à quatre reprises

Il y a quelques jours, la plateforme a obtenu des documents qui mettent à nu de nouveaux liens entre Dexia et l'occupation.

Dans un [protocole de la colonie israélienne de Kedumim](#), (Cisjordanie occupée) daté du 14 novembre 2012, Dexia Israël se porte garant auprès du ministère israélien de la Défense pour qu'il puisse mettre en place un projet dans la colonie. Le gouvernement belge, actionnaire majoritaire de Dexia

(50,02%), est, de cette manière, directement impliqué dans la poursuite du développement des colonies.

Un [second protocole](#), daté du 28 Août 2011, montre que Dexia Israël a fait une proposition à Ariel, la plus grande colonie israélienne en Cisjordanie occupée, afin de lui accorder un prêt de 2.500.000 shekels (+/- € 535.000).

Mais Ariel n'est pas une exception. Dexia Israël a réalisé un audit financier (positif) pour Elkana (novembre 2012) et Karnai Shomron, deux autres colonies. Pourquoi ? En 2007 David Kapah, le directeur de Dexia Israël, a déjà expliqué que seule la situation financière d'une colonie est un critère pour consentir des prêts.

Quatrièmement, Dexia Israël continue à fournir les services nécessaires pour faciliter le développement des colonies. Ainsi, Ariel et Kedumim peuvent à nouveau ouvrir des comptes auprès de Dexia Israël pour recevoir les budgets de la Loterie Nationale Israélienne (Mifal Hapais). Pour Ariel, il s'agit d'un montant d'au moins 8.500.000 shekels (+/- € 1.800.000)

Le Gouvernement belge doit intervenir

Une recherche modeste sur les liens entre Dexia et la colonisation a immédiatement mis en lumière quatre nouveaux faits. Cette situation doit secouer notre gouvernement.

En automne 2012, il est devenu clair que le gouvernement belge deviendrait actionnaire majoritaire de Dexia et aurait le contrôle complet de Dexia Israël. Cela a également été officialisé lors de l'Assemblée Générale de Dexia le 21 décembre 2012.

Aujourd'hui, le gouvernement belge ne peut plus se cacher. Soit il estime que l'occupation de la Palestine par Israël est inacceptable et il intervient, soit il soutient Israël dans le développement d'une occupation internationalement condamnée !

INTAL (Belgique)

Source: [info-palestine](#)